

**MAIRIE DE RUESNES**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU SAMEDI 17 FEVRIER 2024**

Conseil municipal convoqué le 9 février 2024.

L'an deux mille vingt-quatre le 17 février à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

**Appel des élus**

Après avoir fait l'appel, il a été compté 10 élus présents, 1 élue absente et excusée.

**Présents** : BLOMME Claude – FEDERBE Patrick - FINET Brigitte – LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Nicolas - SERPILLON Irénée - - FORTUNATO Guillaume - DUPIRE Annick - BROQUET Magali - LEPEZ Lucie

**Absente** : SARACINO Justine

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Louis LAIGLE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut commencer.

Monsieur le Maire remarque que le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 2 décembre 2023 ne fait l'objet d'aucune observation.

**1) Vote du budget primitif 2024 et vote du compte administratif 2023**

Le conseil municipal constate les résultats de clôture de l'exercice 2023 :

Investissement : + 658 045.13 €

Fonctionnement : + 380 292.21 €

Ces sommes sont réparties dans les différents chapitres du budget primitif 2024

Le budget est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture des articles du compte administratif.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

**2) Délibérations**

**a) Subventions aux associations sportives**

Le Conseil Municipal de Ruesnes décide à l'unanimité de subventionner respectivement à hauteur de 200 € pour l'année 2024 le Club de pétanque et le club de Volley Ball.

**b) Fiscalisation ou pas de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a adhéré au Siden-Sian pour la compétence « défense extérieure contre l'Incendie ». Il est demandé à la Municipalité de délibérer pour décider du versement de la cotisation de 5 € TTC par habitant soit en le faisant payer par les Ruesnois sur la feuille d'impôt foncier soit en la faisant payer par le budget communal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le paiement de la cotisation syndicale Défense extérieure contre l'incendie 2024 par la commune.

**c) Convention d'attribution de fonds de concours autorisant monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du FSIC**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'obtention d'un fonds de concours de la communauté de communes du pays de Mormal de 15 000 € pour des travaux de remplacement de la porte en chêne + 2 vitraux de l'Eglise présentant un coût de 32 218 € HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention pour le versement du fonds de concours.

#### d) Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics territoriaux

Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est créée dans la fonction publique territoriale en faveur des agents publics dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure ou égale à 39 000 euros.

Le montant de la prime sera versé à proportion de la quotité de travail soit 800 euros bruts pour Jean Charles CAUDRELIER agent des services techniques et 640 € brut pour Corinne FIEVET secrétaire de mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de la prime de pouvoir d'achat.

### 3) Informations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- **Sur le tri** : des agents de la société Flamme passeront les 22, 29 février ou 6 mars après le ramassage des poubelles pour décroiser les bacs de tri. **Pensez à sortir** votre bac de tri même si il n'est pas plein. Une fois la cloison des bacs enlevée, il sera impératif de déposer le verre en colonne à verre uniquement.
  - **De l'achat** de 3 poteaux amovibles avec chaînes pour empêcher le stationnement et permettre l'affichage des arrêtés la veille des manifestations sur la place (brocante, marche de noel... etc).
  - **Des travaux** de la salle des fêtes réalisés par Jean Charles qui a repeint le sol et fixé des étagères pour réaliser un placard à la place des anciens sanitaires de la salle des fêtes
  - **Grand prix de demain** le 14 mars 2024 Buat – bermerain 13h19 – 14 h49
  - **Paris Roubaix** dimanche 7 avril Ruesnes – Sepmeries 12h46 -14h34
- Monsieur LAIGLE informe le conseil que pour ces courses nous avons besoin de signaleurs.

Implantation d'un ravitaillement sur la place à partir du samedi 6 avril  
Paris Roubaix amateurs 8h16 - 10h11

Monsieur le maire donne la parole à Nicolas Schmidt pour la présentation du calendrier des manifestations :

- Carnaval le 24 février 2024
- Œufs de Pâques le 1<sup>er</sup> avril 2024
- Parcours du cœur le 7 avril 2024
- Brocante le 8 mai 2024

*(Nouveau cette année les Ruesnois sont prioritaires devant chez eux sur la zone habituelle de la brocante jusqu'au 23 mars. Au-delà vous serez en placement libre réalisé par les organisateurs).*

Sentiments cordiaux.

Le Maire,

Claude BLOMME.

